

Conseil municipal du 07 Février

Le conseil s'est vu proposer différentes délibérations concernant :

- la modification légale des indices des indemnités de rémunération des élus pour l'année 2019,
- le paiement de factures de 2018 non encore acquittées pour des investissements liés aux travaux chemin de la gare et l'aménagement de la place des écoles
- la signature de conventions pour l'entretien de forêt et de chemin sur la commune par les services de l'Office National des forêts et par le syndicat Lens Pignèdes pour la réfection du chemin DFCI E41
- la signature d'une convention avec Nîmes Métropole pour l'organisation, la promotion et la mise en œuvre des traditions régionales en 2019
- la consultation pour l'acquisition d'une balayeuse pour le nettoyage des rues du village suite à la décision de la commune de maîtriser à nouveau cette compétence en organisant elle-même cette prestations avec les agents municipaux et ce dès ce printemps.

Puis une discussion s'est ouverte sur des questions diverses :

Etude d'aménagement de la place des écoles

M^{me} Bergogne explique que le comité de pilotage a été réuni le 12 décembre.

Deux scénarii ont été présentés par le bureau d'étude pour l'aménagement de la place des écoles. Le choix s'est porté sur le scénario qui permet de réaliser un skatepark d'environ 500 m² sur une partie de l'actuel emplacement du petit stade et de quelques places de parking.

Le bureau d'étude finalisera le projet et son chiffrage fin février. La 1^{ère} phase du projet portera sur le changement d'orientation et la remise en état du petit stade, la réalisation du skate-park et la rénovation de l'aire de jeux des enfants.

La consultation des entreprises devrait pouvoir débuter mi-avril.

Au préalable la commission urbanisme devra être réunie et le conseil municipal devra délibérer pour autoriser le maire à lancer la consultation.

C'est pourquoi il est proposé de réunir la commission urbanisme le 14/03 et un conseil municipal autour du 28/03.

Pétition relative aux problèmes de vols et de dégradations de véhicules sur le parking maison Dumont

M^{me} Bergogne donne lecture de la pétition reçue en mairie le 21/01/2019 signée par 82 personnes.

M. Canonge lit également le courrier qu'il a remis en mairie le 04 février 2019.

La gendarmerie interrogée récemment a indiqué qu'il n'y avait pas d'augmentation significative des atteintes aux personnes et aux biens en 2017 ; à ce jour pas de chiffres exacts pour 2018. Les patrouilles de la BT de St-Mamert ou de St-Chaptes passent régulièrement sur la route au-dessus du parking, de jour comme de nuit, pour assurer la surveillance de ce lieu.

En ce qui concerne la pose de caméras, M. Floutier rappelle que la sécurité des personnes et des biens relève de la responsabilité du maire en lien avec les services compétents de la gendarmerie et du préfet.

Lors du précédent mandat le conseil municipal avait voté à l'unanimité, fin 2013, le lancement d'une étude pour l'implantation de nouvelles caméras sur la commune.

En suivant, un diagnostic de sûreté a été réalisé par le groupement de gendarmerie départementale du Gard pour la pose de 8 caméras de vidéo protection. Des devis ont été établis pour un coût, hors câblage, d'environ 60 000 €.

Les discussions avec les services compétents ont abouti au constat qu'il serait plus opérationnel de visualiser ou d'exploiter les enregistrements en direct depuis le centre de surveillance urbain de Nîmes Métropole. Pour cela il est nécessaire que la commune soit équipée de la fibre. Le Conseil Départemental qui prend en charge financièrement le déploiement de la fibre a confirmé récemment que le déploiement serait effectif fin 2020 sur notre territoire.

Toutefois pour tenir compte des inquiétudes de la population exprimée au travers de la pétition il a été convenu que, dans un premier temps, une réunion avec les élus et les services de la gendarmerie serait organisée prochainement.

M^{me} Bergogne contactera la brigade de contact itinérante d'Alès spécialisée pour travailler avec les communes sur les problématiques de sécurité des citoyens.

Raccordement au réseau d'assainissement du quartier des Founzaous

M^{me} Bergogne fait part du courrier adressé à la mairie par les élus de l'opposition relatif au raccordement du quartier des Founzaous à l'assainissement collectif.

M. Canonge revient sur les 25 maisons du quartier des Founzaous qui ne sont toujours pas raccordées au tout à l'égout. C'est pour lui une aberration alors que des travaux sont actuellement en cours à Fons.

M. Rouviere précise que la commune a déjà délibéré sur ce point en 2016. Que depuis l'ensemble des travaux prévus pour supprimer les eaux parasites et remettre en état les conduites d'assainissement a été réalisé par la commune et l'Agglo de Nîmes. Cela correspond aux travaux en cours sur Fons.

Ces opérations correspondaient à des opérations prioritaires sans lesquelles il était difficile d'aborder le sujet d'une extension du réseau.

Concernant plus spécifiquement le raccordement du quartier Founzaous, les travaux d'un montant estimatif de 400 000 euros hors taxes sont de plusieurs natures : 850 ml de conduite PVC, création d'un poste de refoulement avec 40 ml de réseau. Il y a actuellement 25 habitations en assainissement autonome et 40 branchements à terme.

Un point a déjà été fait avec les services de l'Agglo de Nîmes.

Il est prévu de construire une nouvelle station d'épuration intercommunale pour remplacer l'actuelle (capacité 3000 eq/hab) qui date de 1996 et arrive à saturation notamment du fait de beaucoup d'eau parasite (eau claire dans les réseaux).

Le raccordement du quartier de Founzaous pourra être envisagé dans le cadre de la création de ce nouvel ouvrage d'une capacité de 11 000 équivalents habitants.

Les services de l'Agglo devaient rencontrer la DDTM cette semaine pour un faire un point sur les autorisations de rejet et les aspects réglementaires afin d'avancer sur la planification du projet.

Les élus de la majorité vont faire un nouveau point très prochainement sur l'assainissement avec les services de l'Agglomération pour avancer sur ces dossiers et insister sur une planification des travaux compte-tenu de leurs spécificités de leur coût et du projet de nouvelle station.

Ramassage des ordures quartier des Founzaous

M. Canonge revient sur le problème de ramassage des ordures ménagères dans ce quartier.

M^{me} Bergogne indique que l'Agglo sera alertée et propose que tous les problèmes rencontrés soient signalés à la mairie par courrier, mail ou téléphone. Une information sera faite à ce sujet sur le prochain Griffes.

Inauguration gare Fons/St Mamert et transports

M^{me} Dousse indique que le nouveau parking de la gare de Fons-St-Mamert a été inauguré en début de semaine.

Elle explique que l'Agglo finance une étude sur les transports en Gardonnenque qui devrait aboutir d'ici 3 mois.

La Kartatoo n'est toujours pas mise en place.

L'Association des usagers poursuit son action pour l'obtenir. Tous les soutiens à cette association contribueront à renforcer son action pour l'obtention de la Kartatoo mais aussi pour avoir des arrêts supplémentaires à la gare de Fons.

Gendarmerie

M. Floutier indique que la remise des clefs et la livraison du bâtiment sera effective pendant la première semaine d'avril. Le bail sera signé début avril et portera sur un montant de loyer de 96 000 € qui sera versé à la commune trimestriellement à terme échu soit fin juin, fin septembre, fin décembre et fin mars.

Travaux au Chemin de la Gare

Monsieur Rouviere rappelle que les travaux du chemin de la gare ont été confiés au groupement Lautier/Scaic pour un montant de 514 000 euros HT.

Ces travaux se décomposent en 2 phases, la zone entre la RD1 et la Gendarmerie actuelle puis une seconde phase jusqu'à la future gendarmerie.

La réalisation de ces travaux va être complexe, notamment du fait :

- de la circulation des bus
- des accès aux écoles
- des problématiques pluviales (convention avec l'Agglo)
- des accès des riverains.

Les travaux sont programmés pour le mois de mars.

M. Folcher précise que les réunions préparatoires aux travaux ont débuté et que les réunions de chantier sont prévues tous les lundi matins. La phase 1 devrait durer trois mois.